

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** CERABIEN ZR : FC Paste Stain
- **Code du produit:** CA824-FCPS
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Porcelaine dentaire
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur:**  
Kuraray Noritake Dental Inc.  
300 Higashiyama, Miyoshi-cho,  
Miyoshi, Aichi, 470-0293  
Japan
- **Fournisseur:**  
Kuraray America, Inc.  
33 Maiden Lane, 6th Floor, New York,  
NY 10038 U.S.A.  
Tel: 800-879-1676  
Fax: 888-700-5200  
Website: www.kuraraydental.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
Pour déversement d'urgence chimique, fuite, incendie, exposition ou accident  
Appelez CHEMTREC jour et nuit  
Aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300 CCN706984 ou  
+ 1 703-527-3887 (appels collectés acceptés)

**2 Identification des dangers**

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 danger pour la santé

- Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- Carc. 1A H350 Peut provoquer le cancer.
- Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

- Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
pentaoxyde de divanadium  
monoxyde de nickel
- **Mentions de danger**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Nom du produit: CERABIEN ZR : FC Paste Stain**

(suite de la page 1)

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers**
**Résultats des évaluations PBT et vPvB**




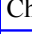
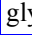

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

1313-99-1	monoxyde de nickel  Carc. 1A, H350; STOT RE 1, H372;  Eye Irrit. 2A, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	≤1%
1314-62-1	pentaoxyde de divanadium  Muta. 2, H341; Carc. 2, H351; Repr. 2, H361; STOT RE 1, H372;  Aquatic Chronic 2, H411;  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	≤1%
56-81-5	glycerol	15-35%
107-88-0	butane-1,3-diol  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319	5-15%

**Autres constituants:**

- Verre d'aluminosilicate de potassium
- Pigments

### 4 Premiers secours

**Description des premiers secours**

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Date d'impression : 17.08.2018

Révision 2

Révision: 17.08.2018

**Nom du produit: CERABIEN ZR : FC Paste Stain**

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** La substance n'est pas inflammable.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

## \* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Consulter le chapitre 8.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir par moyen mécanique.  
Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) adéquat.
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## \* 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Éviter tout dégagement de poussière. Ne pas respirer les poussières, les fumées, les gaz, le brouillard, les vapeurs et les pulvérisations.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Conserver à température ambiante
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## \* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

CAF

Date d'impression : 17.08.2018

Révision 2

Révision: 17.08.2018

Nom du produit: CERABIEN ZR : FC Paste Stain

(suite de la page 3)

## · Paramètres de contrôle

## · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**56-81-5 glycerol**EL (Canada) Valeur à long terme: 10\* 3\*\* mg/m<sup>3</sup>  
\*mist; \*\*mist, respirableEV (Canada) Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>**1313-99-1 monoxyde de nickel**EL (Canada) Valeur à long terme: 0,05 mg/m<sup>3</sup>  
as Ni; ACGIH A1, IARC 1EV (Canada) Valeur à long terme: 0,2 mg/m<sup>3</sup>  
Inhalable fraction, as Ni**1314-62-1 pentaoxyde de divanadium**EL (Canada) Valeur à long terme: 0,05 mg/m<sup>3</sup>  
inhalable, IARC 2BEV (Canada) Valeur à long terme: 0,05 mg/m<sup>3</sup>  
respirable dust and fume

## · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## · Contrôles de l'exposition

## · Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

## · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

## · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

## · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

## · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

CAF

(suite page 5)

Date d'impression : 17.08.2018

Révision 2

Révision: 17.08.2018

Nom du produit: CERABIEN ZR : FC Paste Stain

(suite de la page 4)

**9 Propriétés physiques et chimiques**

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Couleur:	Teinté
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	non déterminé
· valeur du pH:	non déterminé
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	18.18 °C (glycerol)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	290 °C (glycerol)
· Point d'éclair	177 °C (glycerol)
· Inflammabilité (solide, gaz):	La substance n'est pas inflammable.
· Température d'inflammation:	523 °C (glycerol)
· Température de décomposition:	non déterminé
· Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0.9 Vol % (glycerol)
Supérieure:	non déterminé
· Propriétés comburantes	non déterminé
· Pression de vapeur:	0.1 hPa (20°C, glycerol)
· Densité:	
Densité relative	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
· Viscosité:	non déterminé
· Dynamique:	non déterminé
· Cinématique:	non déterminé
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10 Stabilité et réactivité**

- Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux: Néant

CAF

(suite page 6)

Date d'impression : 17.08.2018

Révision 2

Révision: 17.08.2018

Nom du produit: CERABIEN ZR : FC Paste Stain

(suite de la page 5)

**11 Informations toxicologiques**

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë

## · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**1314-62-1 pentaoxyde de divanadium**

Oral LD50 10 mg/kg (rat)

## · Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet d'irritation.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation possible par contact avec la peau.

## · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

## · IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

1313-99-1 monoxyde de nickel

1

1314-62-1 pentaoxyde de divanadium

2B

## · NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

1313-99-1 monoxyde de nickel

K

**12 Informations écologiques**

- Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
  - Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
  - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
  - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
  - Evacuation conformément aux prescriptions légales.
  - Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CAF

(suite page 7)

Date d'impression : 17.08.2018

Révision 2

Révision: 17.08.2018

**Nom du produit: CERABIEN ZR : FC Paste Stain**

(suite de la page 6)

**14 Informations relatives au transport**

· Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

**15 Informations relatives à la réglementation**

· <b>Section 355 (extremely hazardous substances):</b>	
1314-62-1	pentaoxyde de divanadium
· <b>Section 313 (Specific toxic chemical listings):</b>	
1313-99-1	monoxyde de nickel
1314-62-1	pentaoxyde de divanadium
· <b>SARA 311/312:</b> Voir la section 2 pour les informations sur les dangers physiques et sanitaires.	
· <b>Canadian substance listings:</b>	
· <b>Canadian Domestic Substances List (DSL)</b>	
56-81-5	glycerol
107-88-0	butane-1,3-diol
1313-99-1	monoxyde de nickel
· <b>Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)</b>	
107-88-0	butane-1,3-diol
1313-99-1	monoxyde de nickel
1314-62-1	pentaoxyde de divanadium
· <b>Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)</b>	
Aucun des composants n'est compris.	
· <b>Directive 2012/18/UE</b>	
· <b>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</b> Aucun des composants n'est compris.	
· <b>Prescriptions nationales:</b>	
· <b>Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:</b> Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).	

(suite page 8)

Date d'impression : 17.08.2018

Révision 2

Révision: 17.08.2018

**Nom du produit: CERABIEN ZR : FC Paste Stain**

(suite de la page 7)

**· Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

**\* 16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Acronymes et abréviations:**

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

CAF